

CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°52 - JUIN 2019

CAHIER D'ACTEUR



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LE RHONE DU XXIème SIECLE
Le Rhône, fleuve sauvage, a été dompté par l'homme tout au long du XXème siècle. Aménagé, canalisé, bétonné, il a vu ses milieux naturels amenuisés, morcelés, détruits et avec eux toute la faune sauvage qui y vivait.

La LPO souhaite que la biodiversité devienne un nouvel axe de la politique de CNR dans le cadre d'une prolongation de la concession du Rhône. Cette dimension permettrait d'intégrer la gestion écologique des milieux dans les procédures d'intervention de CNR.

CONTACT

Marie-Paule de Thiersant et Jean-Louis Bonis
Adresse MDE, 14 av. Tony Garnier
Code postal 69007
Ville LYON
Tél 04 37 61 05 06
Adresse E-mail auvergne-rhone-alpes@lpo.fr

LPO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La LPO AuRA est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, à but non lucratif. Elle a pour objet, sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, d'agir dans les domaines de la recherche, de la connaissance, de la protection, de la conservation, de la défense, de la valorisation et de la reconquête de la nature et de la biodiversité. La LPO AuRA est une composante de la LPO France créée en 1912 avec pour but la protection des oiseaux. Son objet a été modifié en 2012 pour s'étendre à la défense de toute la biodiversité. Notre association est strictement apolitique, indépendante et revendique intégrité et transparence dans son action. La LPO AuRA est engagée pour l'intérêt général de l'environnement et de la société. A ce titre, reconnue d'utilité publique en 1986, elle dispose de l'agrément « protection de l'Environnement » et de l'agrément de représentativité aux instances régionales.

Grâce à l'appui de centaines de naturalistes bénévoles, à ses 130 salariés et à ses 9 000 adhérents, l'association contribue à l'observation, à la compréhension et au suivi de l'évolution de la nature et de la biodiversité afin d'assurer la sauvegarde des espèces sauvages et la préservation de leurs habitats.

Notre point de vue sur le projet va être décliné selon le déroulé du contenu du programme.

L'EXTENSION DU PERIMETRE CONCEDE

Nous sommes tout à fait favorables à cette extension qui va amener la cohérence d'un seul gestionnaire pour la quasi-totalité du cours du fleuve.

LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR

1- La biodiversité doit être au cœur de la gouvernance

Un thème environnement nous paraît indispensable dans ce SD, incluant notamment les zonages environnementaux (NATURA 2000, réserves...) et les Plans Nationaux d'Action. Il faudrait ainsi créer une Direction « environnement-biodiversité » transversale à toutes les directions régionales, garante de la bonne mise en œuvre des actions du SD et de leur cohérence tout au long du fleuve.

Le rôle des Comités de suivi de la concession doit être renforcé afin qu'ils soient de véritables lieux de discussion des projets et non pas de simples réunions d'information. Les financements seraient alors discutés dans cette instance, notamment la réaffectation des sommes dégagées si un projet n'est pas réalisé. .

2- LES 5 VOLETS D' ACTIONS

- La production d'électricité :

Nous sommes tout à fait **favorables** à la réalisation de petites centrales hydroélectriques sur des équipements existants sous réserve que la prise en compte de l'impact environnemental soit exemplaire.

Sur la question de la transition énergétique, CNR doit se positionner comme un acteur incontournable de la sobriété énergétique, à commencer par la réduction de l'éclairage nocturne sur tous ses bâtiments, évitant en plus l'impact de la lumière sur la faune nocturne, en particulier les chiroptères. En complément, nous demandons une grande ambition d'intégration de l'environnement et de la biodiversité dans tous les nouveaux projets de production d'électricité (éolien, photovoltaïque). Ceci devrait permettre une concertation dès l'émergence des projets. Nous avons une grande vigilance sur les projets éoliens industriels (la vallée du Rhône est un axe majeur de la migration des oiseaux en France) et photovoltaïques au sol dans les espaces naturels et agricoles du fait de leur grand impact potentiel sur la biodiversité. Les panneaux photovoltaïques devraient être installés en priorité sur les bâtiments existants ou futurs, voire sur les sites industriels autour du fleuve. Nous sommes **opposés** à l'agrivoltaïsme de plein champ.

- Navigation et transport fluvial :

Autant nous sommes **favorables** au développement du fret fluvial dans le couloir rhodanien, autant **nous nous opposons** à la remise en navigabilité du Haut-Rhône à des fins de plaisance. La création d'une écluse à Brégnier- Cordon, juste en amont de la RNN du Haut-Rhône va entraîner des dommages irréversibles dans celle-ci (16 panneaux de signalisation dans le lit du fleuve et 10 sur berges), sans compter les mouillages intempestifs dans la RNN.

Nous voulons relever une contradiction de l'Etat (DREAL) qui a créé cette réserve pour protéger les dernières berges sauvages du Rhône (lit majeur) et qui impose à CNR de rendre le Rhône navigable partout.



- Irrigation :

En plus d'agir sur la préservation de la ressource en eau, CNR doit investir sur l'évolution des pratiques agricoles à des fins de réduction des produits phytosanitaires et de restauration de la biodiversité. Cet investissement doit se faire au travers de grands projets multi-partenariaux de recherches alternatives sur l'irrigation et les pratiques agricoles novatrices dans les territoires.

- Environnement :

Ce projet de prolongation de concession doit être l'occasion de **restaurer l'écosystème du fleuve** en s'appuyant sur deux éléments clés :

.La restauration du fonctionnement hydraulique (augmentation du débit réservé sur le Rhône court-circuité, suppression des aménagements « Girardon », remobilisation des marges alluviales, restauration des lônes, etc..) pour atteindre une meilleure fonctionnalité hydro-morphologique du fleuve.

.Restaurer la continuité écologique du fleuve, non seulement aquatique (passes à poissons) mais aussi et surtout terrestre. Nous rappelons la politique régionale sur les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité.



Il est fondamental de travailler sur la restauration des ripisylves : augmentation des surfaces sur le domaine concédé, connexion des îlots résiduels entre eux. Nous proposons de créer des réserves naturelles sur les propriétés CNR pour tous les îlots de forêts humides et autres qui restent encore sur le linéaire du Rhône. Sur ce volet environnemental et biodiversité, nous demandons une mise en cohérence exemplaire des politiques publiques menées par l'Etat. CNR devrait accompagner l'Etat sur les politiques en faveur de la biodiversité et des habitats : plans nationaux et régionaux en faveur d'espèces, Natura 2000, trames vertes et bleues, création d'aires protégées...

Il nous paraît nécessaire de réaliser un état des lieux biodiversité (faune et flore) aujourd'hui sur l'ensemble de la concession, type « atlas de la biodiversité du fleuve Rhône », pour avoir un point de repère dans le temps. Ceci doit permettre de juger de la performance environnementale de CNR à qui nous demandons instamment d'être exemplaire sur la prise en compte des espèces protégées

- Actions complémentaires en lien avec les territoires :

Les missions d'intérêt général ont montré toute leur pertinence et leur efficacité, donc nous ne pouvons que souhaiter leur poursuite.

La valorisation du patrimoine naturel doit être menée de façon raisonnée.

Le déploiement d'un programme de pédagogie à l'environnement autour du fleuve et de ses enjeux écologiques nous paraît essentiel.

Enfin renforcer le mécénat biodiversité de CNR permettrait de soutenir des acteurs du territoire.

LE PROGRAMME D'ETUDES ET DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

- Le projet de barrage à Saint Romain de Jalionas :

Il s'agit d'un projet d'implantation d'un aménagement hydroélectrique sur la dernière zone naturelle du Rhône, là où le fleuve conserve son plein débit dans son lit historique et là où se trouve une partie des 20% d'eau de bonne qualité sur toute l'étendue du fleuve. Ce barrage va représenter un nouvel obstacle à la continuité écologique, sans compter le retentissement sur les affluents du Rhône dans ce secteur. **Nous sommes totalement opposés à cet ouvrage.**

- Construction, aménagement et amélioration d'infrastructures hydroélectriques :

Nous sommes **réservés** sur l'équipement des seuils : là où techniquement cela est possible (absence d'infrastructures sensibles en amont), nous privilégions l'effacement de ces seuils pour redonner une continuité écologique et une naturalité des milieux.

Nous sommes totalement **opposés** à l'équipement du seuil des Molottes, situé en RNN et protégé par un décret de décembre 2013. Promulguer un nouveau décret pour le rendre constructible porterait un coup très dur à la politique de protection de l'environnement, ouvrant la porte à d'autres projets destructeurs de biodiversité.



LES FINANCEMENTS

Le projet prévoit 160 M€ d'investissements par période de 5 ans financés par la production d'électricité. Mais si celle-ci diminue du fait de la baisse de niveau du fleuve (changement climatique), qu'en sera-t-il de cet investissement une fois que l'Etat aura prélevé sa part ? Ne privilégiera-t-on pas les collectivités locales aux dépens de l'environnement et de la biodiversité ? Il faudrait donc inscrire dans le projet une part immuable consacrée à l'environnement.

De même, si la réalisation du nouvel aménagement de Saint Romain de Jalionas est abandonnée, les 230 M€ prévus pour celle-ci seront-ils repris par l'Etat ? Il nous semble pertinent de réaffecter une partie de cette somme à des projets territoriaux en faveur du développement durable et à la réhabilitation de la continuité écologique tout le long du fleuve.

CONCLUSION

Nous sommes **favorables** à la prolongation de la concession du fleuve Rhône à CNR qui a montré toute sa compétence dans les domaines de production électrique et de navigation. Ce projet doit être l'occasion de rétablir une partie de ce qui a été détruit dans le passé sur le plan environnemental et de mettre en avant la biodiversité notamment en réhabilitant les corridors écologiques pour assurer une continuité sur tout le cours du fleuve.

L'action environnementale ne doit plus être considérée comme une contrainte par CNR, mais au contraire comme une chance de lutter contre les désordres climatiques et ses conséquences, ce qu'a très bien dit Madame Elisabeth Ayrault, Présidente-directrice générale de CNR, dans son discours du 14 juin 2019, lors de l'inauguration de la PCH et de la passe à poissons sur le barrage du Pouzin en Ardèche : « **La biodiversité est en grand danger. Il faut agir pour empêcher sa disparition** ».